

## ***Rapport du HCE : Contribution de la section académique de Nice***

### ***« Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage. »***

Le Haut Conseil de l'Education vient donc de présenter un bilan de l'école primaire. La lecture de ce document appelle de notre part trois types de remarques.

Nous considérons, tout d'abord, que ce travail pose quelques problématiques incontournables aux réponses desquelles il faut nous atteler : la nécessaire évolution du système éducatif, le statut des directeurs d'école, la question de la réduction des charges qui pèsent de plus en plus sur les IEN, par exemple.

Malheureusement, s'agissant de la majeure partie du rapport, le doute nous assaille très vite à la lecture de chapitres particulièrement négatifs quant au premier degré. Il s'agit du deuxième volet de notre réflexion, vis-à-vis de la charge sévère qu'il porte à l'encontre des résultats des acteurs de terrain que sont les enseignants, les directeurs, et les inspecteurs chargés des circonscriptions de premier degré.

Morceaux choisis : « *l'école élémentaire ne permet pas, en général, de réduire les difficultés repérées au début de la scolarité obligatoire* » (p. 12), mais l'école est-elle la seule variable en jeu pour des enfants de 6 à 11-12 ans ? ; « *le redoublement précoce est inefficace* » (p. 14), mais quelles représentations véhiculent les usagers de l'école eux-mêmes sur ce plan-là ? Pis : n'est-ce pas le ministère lui-même qui, par un louvoisement hélas bien habituel, a autorisé de nouveau le redoublement (B.O. du 1er septembre 2005 Décret n° 2005-1014 du 24-8-2005. article 5)

On lit encore : « *l'école maternelle ne met pas tous les enfants dans les conditions de réussir à l'école élémentaire* » (p. 21), mais qui claironnait il y a peu de temps encore que nous avions la meilleure école maternelle du monde et avec quelles preuves ? ; les motivations des enseignants ont beaucoup changé (p. 25), mais qui commence sa carrière avec 1,3 fois le SMIC ? ; « *le nombre moyen d'inspections est passé en quelques années d'une tous les deux ans, à une tous les trois ans et demi [...]* » (p. 32), mais qui alourdit sans cesse les responsabilités des IEN, écrasés de tâches administratives telles le recrutement des EVS, les multiples représentations dans les CEL, CUCS, CLAS etc... ?

Troisièmement enfin, et cela nous semble le plus inquiétant de l'affaire, ce rapport paraît biaisé dès son introduction. Un oubli (est-ce bien un oubli ?) nous paraît significatif : aucune référence ni mention n'est faite quant à l'accélération de la succession des diverses I.O. dans le temps, depuis trente-cinq ans ; de même, pour les restructurations multiples, les dispositifs successifs à courte vie, ..., soient autant de coups de barre parfois contradictoires qui auraient déstabilisé la meilleure des équipes et le meilleur des bateaux de haute mer. (Voir plus haut, l'exemple du redoublement)

Les affirmations, au fil des pages, s'accumulent, peu ou pas étayées quand bien même les auteurs reconnaissent les limites de ce qu'ils énoncent :

- p. 13, on nous assène des pourcentages d'échec en lecture (une fois de plus), or quid des enquêtes de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) qui montrent que plus on monte dans les tranches d'âge de nos concitoyens plus les difficultés en lecture augmentent ?

- p. 22, on nous invite à nous comparer à nos voisins européens mais « *cette comparaison est difficile* » dit le rapport ; nous ajoutons que « *comparaison n'est pas raison* »,

- p. 24, l'école maternelle va mal répète-t-on mais « *les analyses précises manquent* » sur son organisation et son fonctionnement,

- p. 30, l'idée d'EPEP pointe son nez mais qui au début des années 2000 a torpillé ce dispositif dont nous avons – Education nationale et IEN en tête – préparé scrupuleusement le lancement ?

- p. 31, la grève des directeurs dure depuis bientôt « dix ans » ; n'a-t-elle pas démarré en 2001-2002 et ne vient-on pas de régler le problème ?

Enfin, et c'est l'aspect le plus inacceptable de ce rapport, on y dénonce à l'envi les insuffisances dans le pilotage scolaire de proximité, mais jamais la responsabilité des Recteurs ni surtout des Inspecteurs d'Académie, pourtant les vrais « patrons » de l'école primaire, « Directeurs des Services Départementaux », n'est évoquée. Plus qu'un manque de lucidité, plus qu'un manque de courage des rapporteurs, cela s'appelle, en langage moins châtié : tirer (lâchement) sur le pianiste ou encore faire payer les lampistes...

Nous concluons donc, pour notre part, en demandant aux membres éminents de notre hiérarchie, ministres, IG, Recteurs et IA, de commencer par reconnaître la part de responsabilité elle aussi éminente qui leur revient...

Nous leur demandons ensuite d'appliquer effectivement partout la note de service prévoyant la mise en place d'un travail collégial des IEN, et une définition claire et contractuelle de nos missions.

Nous demandons enfin l'application d'une des recommandations du rapport BOTTIN (2001) : la revalorisation des IEN, et leur égale dignité avec leurs collègues du secondaire, c'est-à-dire la reconnaissance de responsabilités qu'on ne nous accorde a contrario dans ce rapport que pour mieux nous condamner, après nous avoir entravés.

Texte adopté par les IEN adhérents au Sien et Chargés d'une Circonscription du 1<sup>er</sup> Degré  
Académie de Nice

---